

Procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte tenu le 05/02/2025 à Mamoudzou sous la présidence de monsieur Abdou DAHALANI

Membres du Bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Collège	Membre du bureau du conseil de gestion du Parc	Qualité et Structure	Représenté par	Présent	Absent
Représentant de l'état et de ses établissements publics	M. Nicolas LE BIANIC – <i>Suppléant : Tout membre du même service</i>	Directeur de la DMSOI			X
Représentant des collectivités territoriales	M. Abdou DAHALANI (président du bureau) <i>Suppléant : non désigné</i>	Président du conseil économique, social et environnemental local		X (arrivée 9h30)	
	M. Laithidine BEN SAID – <i>Suppléant : Houzainya ANLI MOGHEAZY</i>	Maire de Mtsamboro		X (visio - par intermittence)	
Représentant des organisations professionnelles	M. Régis MASSEAUX (vice-président du bureau) <i>Suppléant : non désigné</i>	Représentant de syndicats locaux de la pêche professionnelle		X	
	M. Pierre BAUBET <i>Suppléant : non désigné</i>	Représentant de structures coopératives locales de pêche			X
Représentant des associations d'usagers	M. Madi SAINDOU (vice-président du bureau) <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Président de l'association amicale des piroguiers			X
	Mme Bérénice PREVOT <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Présidente de l'association palmes Longues	Mme Mara GIRES	X (visio)	
Représentants des associations de protection de l'environnement	M. Madi ALI et M. Nailane A. ATTIBOU (vice-président du bureau) <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Président et directeur de la FMAE		X	
	Président <i>Suppléant : tout membre de l'association</i>	Président de l'association Oulanga Na Nyamba	M. François-Elie PAUTRE	X	
Personnalités qualifiées	M. Eric BELLAIS (vice-président) <i>Pas de suppléant</i>	Expert dans le domaine de la formation maritime		X (visio)	
	Mme Esmeralda LONGEPEE <i>Pas de suppléant</i>	Expert dans le domaine des sciences humaines et sociales		Procuration donnée à M. Pautre	

Commissaires du gouvernement

Délégué du gouvernement	Structure	Représenté par	Présent	Absent
M. François-Xavier BIEUVILLE – Préfet de Mayotte	Préfecture de Mayotte	Mme Maxime ARWEILLER	X	
M. Jacques BILLAN – Préfet de la réunion et Préfet pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud océan Indien	Préfecture de La Réunion			X

Agents du Parc naturel marin de Mayotte présents

Agent du parc naturel marin	Fonction
Annabelle Djeribi	Directrice déléguée du PNMM
Yoan Doucet	Chef du service ingénierie
Aurélien Tambutté	VSC Appui Pêches traditionnelles

Autres invités présents

Agent	Fonction
Mme Raima Fadul	Représentante CCEE (membre du conseil de gestion)

ORDRE DU JOUR

1. Validation du relevé de décision du bureau du conseil de gestion du 30/10/2024
2. Présentation du rapport d'activité 2024
3. Point d'information sur les impacts du cyclone CHIDO, notamment sur le milieu marin et les activités des membres et partenaires du conseil de gestion
4. Proposition de plan d'action du Parc naturel marin suite au cyclone CHIDO
4. Questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

M. Dahalani propose au vice-président, M. Nailane A. ATTIBOU d'ouvrir la séance le temps qu'il arrive. M. ATTIBOU souligne l'importance de poursuivre les activités du conseil de gestion et du Parc après Chido. Il propose de commencer par le point 2.

DEROULE DE LA SEANCE

1. Présentation du rapport d'activité 2024

Présentation du rapport d'activité 2024 (Cf. power point) par Mme DJERIBI.

Elle précise que celui-ci sera envoyé puis soumis au vote au prochain conseil de gestion. Elle indique qu'il manque quelques données à cause du serveur qui n'est pas accessible depuis le cyclone Chido.

Commentaires des membres du bureau du conseil de gestion

M DAHALANI questionne l'impact du cyclone Chido sur les populations d'oiseaux. M DOUCET répond que des suivis sont en cours par le GEPOMAY et indique que les héronnières (crabier blanc) ont été détruites.

M DAHALANI demande si nous avons eu des retours d'expérience d'autres territoires qui ont déjà subi un cyclone, par exemple afin de savoir comment la mangrove a réagi. M DOUCET répond que d'autres territoires (comme ceux ayant subis Irma) ont été contactés ou vont être contactés pour différentes thématiques.

M. MASSEAUX demande si les filets macrodéchets peuvent être problématiques, par exemple dans le cas où des troncs d'arbres se bloquent dedans lors des épisodes de forte pluie, risquant d'amplifier les inondations. M. DOUCET répond que ce sont les communes qui sont gestionnaires de ces filets et qu'elles doivent les entretenir et les enlever lorsqu'il est annoncé des alertes / épisodes de fortes pluies. Il ajoute qu'une des solutions pour la gestion de ces filets serait de travailler davantage avec les intercommunalités et le Haut comité de gestion des déchets. M DAHALANI soutient cette initiative et ajoute qu'il faudrait organiser un échange entre communes sur les expérimentations réussies ou non de ces filets. M. DOUCET répond que c'est prévu. Au sujet des déchets, Mme DJERIBI évoque également la problématique des DCP dérivants échoués en nombre à Mayotte en 2024.

M. MASSEAUX informe que la majorité des bateaux de pêche professionnelle a été impacté par le cyclone.

M. MASSEAUX demande si le suivi Reef Check intègre le blanchissement corallien. M DOUCET et M TAMBUTTE répondent que ce suivi est réalisé en transect sur lequel l'état de santé de la couverture corallienne est estimé : il est donc possible de suivre cette évolution.

Concernant le « Guide du Lagon », M. PAUTRE recommande fortement de le sortir dès à présent quitte à le faire évoluer par la suite. Il remarque en effet que ce livrable a été initié depuis 2016 ce qui génère une attente importante et mentionne qu'il y aura des modifications/perturbations socio-environnementales chaque année. Mr ATTIBOU acquiesce.

M. DAHALANI se félicite d'avoir accueilli le préfet lors du Festival Laka 2024. M. ATTIBOU souhaiterait mettre en avant les pêcheurs lors du festival car selon lui, les pirogues servent initialement à la pêche, et c'est leur savoir-faire qu'il s'agit de promouvoir. M. DAHALANI suggère de mettre en relation les organisations de pêcheurs et celles du Laka. M. MASSEAUX rappelle l'obligation de la coupe de la nageoire caudale, afin de bien différencier la pêche vivrière et professionnelle. M. DAHALANI souhaiterait que la loi Mayotte promulguée suite au cyclone puisse étendre l'utilisation de la pirogue. M. MASSEAUX rappelle que la réglementation est faite pour la sécurité des utilisateurs. M. DAHALANI souhaite assurer la sécurité des pêcheurs dans la limite des 300m, mais questionne l'origine de cette limite. Mme ARWEILLER précise que la pirogue n'est pas une embarcation professionnelle mais une embarcation de plage donc ne pourra pas aller au-delà de 300m. Mme DJERIBI évoque le fait qu'il y a eu un appel d'offre lancé par le Parc il y a quelques années pour créer une pirogue éco-conçue pouvant dépasser cette limite, mais les réponses reçues n'étaient pas satisfaisantes. M. DAHALANI informe que la pirogue est originaire d'Asie, et se demande comment les autres pays l'ont fait évoluer pour pouvoir continuer à les utiliser. M. MASSEAUX explique qu'autrefois le volume de poisson pouvait permettre de rester sur la côte, mais qu'à présent les pêcheurs doivent aller de plus en plus loin,

ce qui les fait sortir de la zone de 300m. M DAHALANI propose de laisser la commission compétente en parler afin de poursuivre la réunion.

M. ATTIBOU questionne le projet de création d'un APB dans la mangrove d'Ironi Bé et sa compatibilité avec la future usine de dessalement.

2. Validation du procès-verbal du bureau du conseil de gestion du 30/10/2024

Mr. Dahalani reprend la main de la séance. Il constate que le Quorum est atteint et que le PV du bureau du conseil de gestion du 30/10/2024 a été transmis à tous les membres. Il n'y a pas d'observations particulières.

M. Dahalani soumet au vote l'approbation du procès-verbal PNMM_del_bur_13_Approval_PV_bureau_30102024

- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 6**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Point d'information sur les impacts du cyclone CHIDO, notamment sur le milieu marin et les activités des membres et partenaires du conseil de gestion

Présentation des impacts du cyclone CHIDO, notamment sur le milieu marin et les activités des membres et partenaires du conseil de gestion (Cf. power point) par M. DOUCET.

Commentaires des membres du bureau du conseil de gestion

M. PAUTRE note que les ULM ne sont pour l'instant pas fonctionnels et que de ce fait, seuls les suivis drones ont pu être réalisés.

M. MASSEAU mentionne que les assurances ne prennent pas forcément en compte les cyclones. Mme FADUL demande s'il y a eu un suivi de la pollution dans la rade de Mamoudzou. M DOUCET informe que des suivis des masses d'eaux sont réalisés régulièrement et que le prochain aura lieu la semaine prochaine. Mme ARWEILLER annonce que le coût de retrait des épaves est très onéreux (de l'ordre de 1 à plusieurs millions). M. ATTIBOU questionne les fuites de carburant observées. Mme DJERIBI informe qu'il ne semble pas y avoir sur Mayotte de système à taille pour aspirer le carburant des bateaux de loisir, mais que cela a été fait pour les gros navires (VCSN par exemple). Pour les navires qui n'auraient pas déjà perdu leur réserve, il s'agira de retirer rapidement et délicatement les épaves du milieu. Lors de fuites de ce type de carburant, des barrages et papiers absorbants peuvent être mis en place mais l'efficacité est limitée. Mme ARWEILLER mentionne la nécessité de revoir la doctrine en cas d'alerte cyclonique, que les bateaux qui le peuvent aillent se mettre à l'abri en dehors de Mayotte et que pour les autres, les sorties se fassent le plus tôt possible. M. DAHALANI note qu'il y a un potentiel de création d'une filière.

M. ATTIBOU fait remarquer la limite à l'utilisation du terme « laisser faire la nature » : qui peut être pris comme de l'inaction, avec le risque de substitution par de mauvaises

pratiques. M DOUCET propose d'utiliser plutôt le terme « accompagner » car « restauration » laisse entendre que tout est possible jusqu'à « recréer une planète ».

Mme FADUL s'interroge sur la menace des boues sur les herbiers et demande s'il y a des mesures de conservation possibles ou prévues. M DOUCET répond qu'il faut travailler sur la restauration passive des herbiers, car la technique de restauration active est très difficile et nécessite beaucoup d'expertise. Mme FADUL évoque l'importance de travailler sur les forêts et sur la gestion des sols, en tant que pressions en amont, en collaboration avec les universités. M. PAUTRE répond qu'il existe la possibilité d'appel à projet sur ces thématiques.

4. Proposition de plan d'action du Parc naturel marin suite au cyclone CHIDO

Ce point est inclus dans la présentation précédente (point 3).

5. Questions diverses

M. MASSEAUX mentionne l'intérêt à ce qu'il y ait des maîtres-nageurs sur les plages afin d'assurer la surveillance du bord de côte et des emplois. Mme DJERIBI répond que c'est de la responsabilité des communes qui d'ailleurs ont la volonté de mettre en place des surveillances de plages et que certaines ont des projets de « piscines en mer ». M. ATTIBOU mentionne qu'il faudrait renforcer le lien avec les intercommunalités sur ce point car il y a des morts chaque année. M DAHALANI remarque qu'il pourrait être intéressant d'en parler à la préfecture car ce sujet revient depuis plusieurs années. M. MASSEAUX interroge le fait que le futur sentier sous-marin soit sécurisé.

CLOTURE DE SEANCE

M. DAHALANI lève la séance à 12h26.

